

## le mot du président

L'année 2021 restera dans nos mémoires "syndicales".

Le Premier Ministre, en lançant les assises de la forêt a souhaité consulter les propriétaires mais aussi toute la filière pour voir ce qu'elle pourrait être demain. Nous pourrions nous en satisfaire. Mais il n'en est rien. Bien du temps précieux se perd dans les méandres d'un dialogue qui se veut salvateur nous dit-on.

La ferveur démocratique qui a fait du mot "concertation" le Graal de la vérité, amène à se sentir obligé de consulter des entités dont on ne parvient pas à cerner qui elles sont, ni combien d'adhérents (à jour de leur cotisation) elles représentent. Sur un sujet donné, plusieurs éminentes personnalités issues d'un même organisme s'expriment avec des avis assez divergents, à tel point qu'on ne sait plus quelle est la véritable position officielle de l'entité représentée.

Ajoutez à cela la profusion de réunions auxquelles les propriétaires ne peuvent participer faute de temps et de n'y rien comprendre.

Le temps n'est plus compté quand il s'agit d'inventer des contraintes pour les propriétaires : 3 années pour élaborer le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, document fondamental pour l'élaboration des PSG ; 2 années mais peut-être plus, pour élaborer un nouveau référentiel PEFC.

Nous pourrions accuser l'Administration de n'être pas toujours efficace ou d'être lente, mais non, ces organisations regroupent des entités très diverses qui à défaut d'être efficaces n'ont réussi au fil des ans qu'à s'adapter "au temps forestier" dont nous sommes si coutumiers. Ceci explique notre patience, pardon, notre résilience, le mot est très à la mode.

*"Et voilà pourquoi votre fille est muette",* aurait dit Molière. Mais nous demeurons résolument positifs.

Cette fin d'automne plutôt clémente nous permet de procéder aux travaux que nous avons prévus. Les cours de bois plutôt bien orientés nous encouragent et nous ont fait oublier une saison de champignons déplorable.

Par ailleurs, lors de notre dernier conseil d'administration nous avons eu le plaisir de constater que le nombre d'adhérents du syndicat avait augmenté passant de 1.114 en 2020 à 1.157 en 2021. La surface évolue aussi passant de 44.629 ha à 45.309 ha.

La situation de notre syndicat nous permet de ne pas augmenter le tarif de nos cotisations pour 2022.

Abordons la nouvelle année avec passion et résolution.

Bonne année 2022.

**PHILIPPE FLAMANT**  
PRÉSIDENT DU SYNDICAT



## à la une...

### RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Suite à notre dernière assemblée générale et conformément à nos statuts, le bureau du syndicat vient d'être renouvelé pour une durée de deux ans comme suit :

Président : M. Philippe Flamant,  
Vice-présidents : MM. Alain Davase,  
Jean-Paul Larqué, Bernard Bidon  
Secrétaire : M. Alain de Tessières  
Trésorier : M. Jean-Pierre Maze  
Trésorier adjoint : M. Gilbert Dussutour.

### UN NOUVEAU PRÉFET EN DORDOGNE

Nous accueillons bien volontiers M. Jean-Baptiste Lamontagne, nouveau Préfet de la Dordogne, remplaçant M. Frédéric Périssat parti dans le département de la Manche. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre département. Un rendez-vous est déjà pris avec lui pour lui présenter le syndicat ainsi que nos travaux.

### LE PLAN DE RELANCE

**Bien que non directement touchée par la pandémie, nous avons pu faire reconnaître la filière forêt-bois comme stratégique.** Ainsi, les boisements et la sylviculture devenaient éligibles à des accompagnements. Un plan national de 150 millions d'euros a été débloqué. Pour le département de la Dordogne ce sont plus de 800 ha de reboisements ou de travaux de sylviculture qui vont pouvoir être engagés. Les dossiers doivent être déposés avant fin décembre 2021. Compte tenu du succès de ce dispositif, l'enveloppe initialement prévue pourrait être complétée par des crédits supplémentaires très prochainement.

### DFCI

**Les propriétaires de certaines communes de la Double possédant des étangs ont reçu un courrier expliquant la démarche pour permettre l'utilisation des étangs dans la lutte contre l'incendie.** Ce courrier assorti d'un projet de convention mérite des éclaircissements. Nous vous invitons à contacter votre syndicat pour plus d'explications.

## LE PRIX DES BOIS

La presse écrite et télévisée ne cesse d'expliquer que la demande en bois est forte et que les cours s'envolent ! Les comparaisons d'une région à une autre pour une essence donnée laissent apparaître de fortes différences. L'embellie est-elle telle qu'on le dit pour le propriétaire ? Qu'en est-il exactement ?

S'agissant du pin maritime par exemple, les comparaisons avec les cours observés doivent être analysées avec prudence.

Les coûts d'exploitation supérieurs dans notre département notamment

à cause de la faible taille des chantiers, et l'éloignement des lieux de transformation, nécessitant de diriger le bois dans des usines à parfois plus de 100 km, constituent des frais directement imputés à la source c'est-à-dire au propriétaire. Il est impossible de vendre nos bois au même prix qu'un sylviculteur landais.

L'affichage d'un prix du m<sup>3</sup> sur une vente "en bloc et sur pied" ne garantit pas une certitude sur le volume de bois commercialisé ni même sur la qualité. Si le propriétaire effectue lui-même le cubage avec certitude les choses deviennent plus claires.



De même, sur le massif landais quelques coupes très particulières se sont vendues à des prix très forts mais ne reflètent pas la réalité du marché. La tendance reste toutefois à la hausse

Nous vous invitons à consulter la grille des bois élaborée semestriellement par FIBOIS Nouvelle-Aquitaine. Elle vous permettra de connaître les prix moyens de toutes les qualités de bois sur le marché ainsi que leur tendance.

Zoom sur...

## LES ASSISES DE LA FORÊT



**Annoncées en juillet dernier par le Premier Ministre Jean Castex, les assises de la forêt et du bois se sont ouvertes mardi 19 octobre sous la tutelle des Ministères de l'Agriculture, de la Transition écologique et de l'Industrie.**

Conçues comme un espace de dialogue, déclinées dans les territoires, ces Assises doivent permettre d'avoir une vision la plus large possible de la forêt française et de la filière bois de demain.

Quatre groupes de travail thématiques ont été formés qui se réunissent jusqu'à janvier 2022.

Les thématiques suivantes sont abordées :

- Renforcer les capacités de résilience de la forêt, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par la forêt,
- Renforcer les capacités de valorisation de la ressource nationale par un tissu industriel varié et compétitif,
- Garantir le rôle de la forêt et du bois dans l'atteinte des objectifs de la neutralité carbone,
- Rénover le cadre de la concertation territoriale entre les forestiers et les parties prenantes.

**VOTRE SYNDICAT EST PRÉSENT  
ET FERA DES PROPOSITIONS DANS L'INTÉRÊT  
DE SES ADHÉRENTS.**

En bref...

### ATTENTION AUX ESCROCS !

**Nous avons été informés de ce qu'un acheteur proposait à des propriétaires d'acquiescer leurs parcelles boisées à un prix (très) intéressant.**

Un acte sous-seing privé passé chez le notaire initiait la vente. Cet "acheteur" peu scrupuleux vendait les bois à l'insu du propriétaire et rompait l'acte sous-seing privé en s'acquittant des frais de dénonciation, la valeur du bois coupé étant très supérieure aux frais notariés. Plusieurs propriétaires ont été ainsi spoliés. Alertés par l'un de nos adhérents victime de cette pratique nous avons mis en place la procédure visant à assurer sa protection juridique.

Soyez donc vigilant si des propositions de cet ordre vous parvenaient, n'hésitez pas à nous consulter.

### ERRATUM

Lors de notre édition de septembre 2021, concernant l'exportation de grumes de chênes il fallait lire 2 millions 332 mille m<sup>3</sup> et non 2.332 millions. De même concernant les volumes récoltés, il fallait lire 38 millions 152 mille m<sup>3</sup> et non 38.152 millions de m<sup>3</sup>.

*Le remplacement d'une virgule par un point au moment de l'impression est à l'origine de cette erreur. Vous voudrez bien nous en excuser.*